



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* BJORNSON propose la première lecture du projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques (superficie réservée aux garderies dans les écoles)/The Public Schools Amendment Act (Protecting Child Care Space in Schools)* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M^{me} DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à tenir la promesse qu'ils ont faite aux Manitobains et à faire des travaux de modernisation et d'agrandissement de la salle d'urgence de l'hôpital Grace une priorité immédiate. (J. Nasekupou, W. Davidrich, E. Nabess et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage d'installer des feux de circulation, y compris des signaux lumineux à l'intention des piétons, à l'intersection de la route n° 10 en direction nord et de la 3^e Rue Nord à Swan River. (S. Nunn, N. Woroniuk, D. Fagan and et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre des Services à la famille envisage la mise en place d'une formule de financement uniforme à l'échelle de la province pour les organismes fournissant des services résidentiels et de formation professionnelle aux personnes atteintes de déficiences physiques et développementales. (J. Patterson, B. Johanneson, J. Rosteski et autres)

M. EWASKO — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial et la ministre de la Santé à s'assurer qu'un médecin de soins primaires soit disponible les fins de semaines et les jours fériés à l'hôpital et au centre de santé de soins primaires de la région de Beauséjour afin de mieux assurer ce service essentiel aux résidents. (T. Marciwkow, M. Marciwkow, D. Hellett et autres)

M. DEWAR dépose le rapport sur les cautionnements professionnels prévu à l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* daté du 27 novembre 2014.

(Document parlementaire n° 10)

M. le *ministre* ALLUM dépose :

le rapport annuel de la Fondation commémorative Helen Betty Osborne pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2013;

(Document parlementaire n° 11)

le rapport annuel des Services de plaintes des victimes pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2014.

(Document parlementaire n° 12)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. MARCELINO (Tyndall Park) et SMOOK, M^{me} la *ministre* IRVIN-ROSS ainsi que MM. EWASKO et NEVAKSHONOFF font des déclarations de député.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le 100^e anniversaire du régiment Princess Patricia's Canadian Light Infantry sera examinée le jeudi 4 décembre 2014.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. ALTEMEYER voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la quarantième législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. PALLISTER voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore :

- a) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle reconnaissent que les Manitobains sont furieux et qu'ils croient que le gouvernement provincial les a trahis;
- b) que des députés du gouvernement ont conclu qu'ils ne pouvaient plus servir ce gouvernement provincial de façon intègre;
- c) que ces mêmes députés du gouvernement ont affirmé ne pas regretter de s'être exprimés honnêtement puisque l'honnêteté et l'intégrité sont des valeurs qui font partie de l'éducation des Manitobains;
- d) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle sont profondément inquiets à l'idée que le gouvernement puisse modifier son ordre de priorités en fonction de ses intérêts politiques plutôt que de tenir compte des priorités et des besoins réels des Manitobains;
- e) que des députés du gouvernement et tous ceux de l'opposition officielle craignent réellement que le gouvernement tienne davantage à demeurer au pouvoir qu'à servir les intérêts des Manitobains,

Jeudi 27 novembre 2014

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} la *ministre* MARCELINO (Logan), M. EWASKO, M^{me} la *ministre* BLADY ainsi que MM. BRIESE, SARAN et GRAYDON interviennent. M. le *ministre* ROBINSON exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

Daryl REID